

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 octobre 2017

Le 10 octobre 2017 à dix-huit heures trente, le conseil syndical de MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN,

Date de convocation : 4 octobre 2017

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Maryline MANEN, Thierry GATTO, René BERGIER, Gérard FAREYRE, Fabien SYLVAIN, Laurent FAURE, Pierre TERRAIL formant la majorité des membres en exercice, Florian Labat.

ABSENTS EXCUSES : Lionel BARRAL

ABSENT : Philippe SOUAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien Sylvain

Mme La Présidente propose au conseil syndical l'ajout d'un point à l'ordre du jour: Acomptes pour les travaux de branchement. Accord unanime des membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2017

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents à la séance du 25 juillet 2017.

APPROBATION DU MARCHÉ « Création et renouvellement de compteurs de sectorisation »

Madame la Présidente rappelle le projet de création et de renouvellement de compteurs de sectorisation financé à 80% par l'Agence de l'Eau. Trois entreprises ont été consultées : Chapon, Liotard et Objectif Eau.

Florian Labat présente le tableau d'analyse des offres. Il s'avère que c'est l'entreprise Objectif Eau qui a fait la meilleure proposition (technique et économique), avec une offre à 43 598 € H.T. pour la tranche ferme et 14 246€ pour la tranche conditionnelle. Compte-tenu que l'évaluation retenue dans le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau est nettement supérieure, la tranche conditionnelle est retenue.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché de « Création/ renouvellement de compteurs de sectorisation » à l'entreprise Objectif Eau, ZA La Tuilière, 26 340 SAILLANS , pour son offre à 43 598€ Hors Taxe pour la tranche ferme et 14 246€ Hors Taxe pour la tranche conditionnelle.
- Autorise Madame la Présidente à signer le marché de travaux et toutes pièces y afférent.
- Dit que les crédits sont ouverts au BP 2017.

APPROBATION DU MARCHÉ « Equipement de télégestion »

Madame la Présidente rappelle le projet d'acquisition d'équipements de télégestion financé à 80% par l'Agence de l'Eau. Une consultation des entreprises a été lancée. Quatre entreprises ont répondu à cette consultation :SOGEDO, Michelier, Objectif Eau, Suez.

Florian Labat présente le tableau d'analyse des offres. Il s'avère que c'est l'entreprise Michelier qui a fait la meilleure proposition (technique et économique), avec une offre à 67 787 € HT et une variante à 1250€. Compte-tenu que l'évaluation retenue dans le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau est nettement supérieure, la variante est retenue.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché « d'acquisition d'équipements de télégestion » à l'entreprise Michelier pour son offre à 67 787 € HT et une variante à 1250€.
- Autorise Madame la Présidente à signer le marché de travaux et toutes pièces y afférent.
- Dit que les crédits sont ouverts au BP 2017.

DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT :

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que, lors de l'élaboration du budget général, une erreur a été commise sur le calcul des amortissements.

Il convient :

- De diminuer l'article 022 « dépenses imprévues » de 5000 euros,
- D'augmenter l'article 6811 « Dotations aux amortissements » de 5000 euros,
- De diminuer l'article 2813 « Constructions » de 5000€
- D'augmenter l'article 1391 « Subventions d'équipement » de 5000 euros

Accord du conseil à l'unanimité.

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que lors de l'élaboration du budget une erreur a été commise sur le calcul de la Redevance pour pollution domestique.

Il convient :

- De diminuer l'article 022 « dépenses imprévues » de 2700 euros,
- D'augmenter l'article 701249 « Réversement redevance pollution domestique » de 2700 euros,

Accord du conseil à l'unanimité.

REGLEMENT ASSAINISSEMENT AUTONOME

Lors de la précédente séance, l'ébauche d'un règlement pour l'assainissement autonome a été distribuée aux membres présents pour étude. Après relecture, quelques changements sont apportés. René Bergier, Vice-Président, propose de remettre en forme ces modifications. Cette nouvelle mouture sera envoyée aux membres et mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

- Chantier des Berthalais :

Madame la Présidente informe le conseil de la réception du courrier d'un avocat écrivant au nom d'un « collectif d'usagers » dont le SMPA ignore l'existence. Ce « collectif » demande de revenir sur les tarifs de branchement qui ont été augmentés en 2016 et ce au nom de l'égalité des citoyens devant le service. L'ensemble des membres présents estiment que le SMPA est en droit d'augmenter ses tarifs s'il en a besoin. Ce courrier évoque aussi des infiltrations d'eau pour lesquelles une déclaration a été faite à l'assurance. Aucun dégât ayant été constaté par les experts, cet incident est clos.

- Facturation :

Madame la Présidente indique au conseil syndical, qu'en raison des absences maladie, du retard a été pris. Des difficultés ont aussi été rencontrées pour l'intégration dans le logiciel de comptabilité de la commune D'aouste sur Sye pour la facture assainissement. Il en résulte un retard de facturation pour les abonnés de la commune d'Aouste qui devraient, normalement, recevoir la facture d'acompte en décembre. Du fait de la proximité des réceptions des factures de solde et d'acompte, il est proposé de décaler l'acompte en début d'année 2018 pour ne pas mettre les usagers en difficulté. Une vérification devra être faite sur l'impact sur l'exercice 2017 et sur la trésorerie du SMPA.

**La Présidente,
Maryline MANEN**